



Mairie de Boissy-sans-Avoir

BULLETIN MUNICIPAL

Editorial

La Commission Fêtes et Cérémonies

Constituée de six élus de la Mairie, elle a pour vocation d'organiser les manifestations festives au sein du village :

Les Vœux du Maire :

L'équipe municipale reçoit les nouveaux habitants, les élus des villages avoisinants, le personnel communal, les responsables des associations du village, le responsable de la Gendarmerie de la Queue lez Yvelines ainsi que les entreprises travaillant pour la commune.

La fête des mères et des pères :

Un moment d'échange et de convivialité au cours duquel la commune offre un petit cadeau aux parents.

La commémoration du 11 novembre :

Après la cérémonie au monument aux Morts, un vin d'honneur est organisé pour les personnes présentes.

La journée gastronomique et artisanale :

Mi-novembre, une journée devenue incontournable pour les Buccéens et de nombreux visiteurs des villages voisins : une vingtaine de commerçants exposent des produits gastronomiques et artisanaux.

Le Noël de l'école :

Au cours d'un goûter chaque enfant de l'école de Boissy-sans-Avoir reçoit un cadeau de Noël.

Nous vous attendons tous avec grand plaisir lors d'un de ces prochains événements. L'équipe municipale fera au mieux pour continuer à proposer ces manifestations festives et conviviales, malgré les économies qu'il nous faudra sans doute faire au sein de la commune pour pallier les restrictions budgétaires à venir.

Patricia Foucher pour l'équipe de la commission "Fêtes et cérémonies"

Il va falloir compter...

Le Budget communal

La LOI DE FINANCES pour 2015, fait subir aux communes une baisse importante des dotations et des charges nouvelles obligatoires qui font peser sur notre budget une contrainte financière importante.

MOINS DE FINANCEMENTS...

- Les DOTATIONS en baisse:

les collectivités percevront en 2015 près de 9% de moins qu'en 2014 !

Les communes prennent la plus grande part de cette baisse, plus de la moitié, devant les départements, et les régions.

A Boissy sans Avoir, les dotations ont diminué en 2015 de 6 135 € après une 1ère baisse en 2014.

...ET DES CHARGES NOUVELLES

- Le FONDS de PEREQUATION INTER-COMMUNAL (FPIC) :

Les communes dont les ressources et résultats budgétaires sont « favorables », contribuent progressivement à ce fonds.

A ce jour, alors que nous avons déjà dû présenter notre budget, nous n'en connaissons ni le mode de calcul, ni le montant, ni les règles d'évaluation des communes.

De 2 114 € en 2013, cette charge nouvelle est passée à 8 074 € en 2014.

Nous l'avons évalué à hauteur de 10 000 € dans le budget 2015.

- Instruction des DOSSIERS D'URBANISME :

Cette instruction était jusqu'à présent réalisée et financée par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Ce désengagement de l'Etat représente désormais pour BOISSY SANS AVOIR une charge de 2 071 € qui devra être versée à la Communauté de Communes.

- La nouvelle organisation du TEMPS SCOLAIRE

Cette nouvelle organisation entraîne de nouvelles dépenses, tant pour les activités elles-mêmes que pour ses impacts collatéraux comme, par exemple, la mise en place d'une restauration scolaire le mercredi midi.

Après déduction de la participation des parents et de l'aide de l'Etat, son coût annuel est de 7 675 €.

- P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

La loi Duflo nous contraint à abandonner notre P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) pour y substituer, à nos frais, un P.L.U.

A défaut de P.L.U., les petites communes rurales comme la nôtre perdront la maîtrise des implantations et subiront une urbanisation imposée.

Le coût de cette élaboration, sera, sur 3 ans, de 40 000 €.

- ACCESSIBILITE :

Nous devons prochainement rédiger un rapport sur l'accessibilité des lieux et espaces publics.

Faudra-t-il alors réaliser quelque aménagement (rampe d'accès etc..), et à quel prix ?

Pour chacun des exercices à venir nous pouvons estimer que nous devons accomplir un nouvel effort budgétaire de l'ordre de 45 à 50 000 € soit environ 15 % de notre budget actuel.

Malgré l'excédent antérieur reporté, auquel il a fallu faire appel, c'est, cette année, une hausse limitée à 5 % de la taxe locale qui a été votée par notre conseil (pour une moyenne nationale que d'aucuns estiment au double).

Il va falloir compter...

François TOIS pour l'équipe de la commission Finances.

Aménagement numérique du territoire : une montée en débit avant mi-2017 pour Boissy.

Les conseillers départementaux ont examiné, le 17 avril dernier, la délibération qui présente les nouvelles orientations du projet d'aménagement des réseaux Très Haut Débit à destination des entreprises et du grand public dans les Yvelines.

La situation du débit numérique en certains points du territoire (moins de 4 Mégabits par seconde) nécessite une intervention plus rapide que le déploiement d'un réseau 100% fibre optique, et sans pour autant y renoncer. L'aide à l'équipement individuel satellitaire (adopté en décembre 2014) et la montée en débit sont des solutions pour répondre à l'urgence.

Les nouvelles orientations proposent ainsi de :

- Préparer l'avenir en aménageant une infrastructure 100 % fibres optiques pour toute la collecte et la desserte sur l'ensemble du Département d'ici à 2020.
- Apporter une solution rapide pré-FTTH (avant mi 2017) aux 54 communes les plus en difficulté, c'est le cas de Boissy-sans-Avoir, tout en préparant, pour les 22 % de foyers concernés, la possibilité d'être raccordés en fibres optiques après 2020.
- Apporter avant fin 2020 la fibre optique à près de 80 % des foyers du Département.
- Préserver l'intérêt financier public local, c'est à dire celui du Département et des intercommunalités.

<http://www.yvelines.fr/2015/04/19/le-tres-haut-debit-a-lordre-du-jour>

Vive le Printemps...

Le 11 avril, l'école de Boissy-Sans-Avoir organisait son traditionnel carnaval.

Pour cette édition, des déguisements confectionnés selon deux thèmes au programme de l'année : Le Japon pour La classe de Mme Foucault (CE2, CM1 et CM2), les Objets recyclables pour la classe de Madame Veillé (grande section de maternelle, CP et CE1) .



Les enfants ont brillé par leur créativité, ce qui fait que le joyeux cortège n'est pas passé inaperçu dans le village.

Puis Madame hiver a été brûlée dans la cour de l'école et la matinée s'est achevée par un pot de l'amitié organisé par les enseignants et les parents.



Les grandes vacances approchent.

Les dossiers d'inscription pour l'accueil de nos enfants au mois de juillet au centre de Loisirs de Montfort L'Amaury seront disponibles d'ici quelques jours à la Mairie.

"Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie...."

Les beaux jours ont laissé couler l'encre et ont fait paraître quelques nouveaux feuillets dans votre bibliothèque !

Dans cette moisson printanière, le nouveau Teulé, à la plume toujours aussi affûtée, le dernier Vargas qui nous projette aux temps glaciaires, l'élégante Barbéry qui nous emporte vers l'univers des elfes.

Ces natures côtoient évidemment les incontournables Gaudé, Ferrari, Rufin, Mankell et bien d'autres....

De plus, les loups gentils sortent du bois et les petites poules montent sur leurs ergots pour le plaisir des plus jeunes.

Les ados pourront aussi découvrir les plans B pour les vacances et le nouveau roman de Green ("Nos étoiles contraires") qui les emportera vers le plaisir de la lecture.

Muriel Caillon

Inscriptions pour la rentrée 2015/2016 à l'école de Boissy-sans-Avoir

Mme Veillé, directrice, et Mme Foucault proposent aux élèves devant faire leur rentrée dans l'école de Boissy-sans-Avoir en septembre 2015, une première rencontre à l'école

le lundi 8 juin à 17h00.

Lors de cet entretien, merci aux parents de venir avec la fiche d'inscription remplie auprès de la Mairie de Boissy, la fiche de radiation fournie par l'école de Garancières ainsi que le carnet de santé avec le vaccin du DTPolio à jour.

En cas d'impossibilité de votre part merci de me prévenir au :
01 34 86 12 70

Mme Veillé / Directrice

☀ Du 5 au 7 juin : WeekEnd Gala à Garancières.
<http://gala.asso.fr/calendrier/90/100-Weekend-Gala/>

☀ Le 7 juin : Fêtes des pères et des mères par la Commission Fêtes et Cérémonies de 11h00 à 12h30.

☀ Le 9 juin : date limite de dépôt des déclarations des revenus 2014 sur internet.

☀ Le 14 juin : fête du village par l'ABCL.

☀ Le 21 juin : Fête de la musique à Garancières
<http://gala.asso.fr/calendrier/90/101-Fete-de-la-Musique/>

Pensez à vous abonner à la version informatique du bulletin municipal.

Vous souhaitez recevoir les prochains bulletins par email?

Envoyez votre nom et votre adresse à :

bulletin@boissy-sans-avoir.fr